



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82
Email : courrier@welfarm.fr
www.welfarm.fr

Communiqué de presse de WELFARM // 1^{er} avril 2016

Le bien-être animal intègre le code des marchés publics !

Le **décret d'application relatif aux marchés publics publié le 25 mars 2016** entré en vigueur ce 1^{er} avril 2016 autorise explicitement les acheteurs publics à privilégier un produit ou un prestataire sur la base du critère de bien-être animal.

Les organismes de restauration publique peuvent, dorénavant, utiliser explicitement des critères de bien-être animal pour attribuer un marché public. Une victoire pour l'association WELFARM, qui s'est mobilisée pendant près d'un an pour que le bien-être animal ait sa place dans le code des marchés publics.

Aujourd'hui, des centaines de milliers de repas sont servis quotidiennement dans les écoles, les universités, les hôpitaux, les prisons, à l'armée, etc. Ces établissements sont soumis au code des marchés publics pour l'approvisionnement de leurs cantines en denrées alimentaires.

L'ajout de cette mention incite les pouvoirs publics à s'approvisionner de manière plus responsable en favorisant les élevages respectueux du bien-être animal. Cette nouveauté devrait ainsi permettre d'améliorer les conditions d'élevage de plusieurs millions d'animaux.

En 2015, WELFARM avait lancé une pétition afin d'appeler le gouvernement à intégrer le bien-être animal parmi les critères d'attribution des marchés publics. Plus de 22 000 signatures ont été recueillies. Ce soutien public a permis de renforcer la position de WELFARM dans le dialogue entamé avec le Ministère de l'Economie, de l'industrie et du numérique.

Pour Françoise Burgaud, chef de projet Etudes et Bien-être animal chez WELFARM, « la possibilité d'inclure explicitement des critères relatifs au bien-être animal est une première victoire, mais il faut à présent que le **bien-être animal devienne un critère incontournable** pour les établissements soumis au code des marchés publics. »

WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme agit depuis 1994 pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. L'association, dont la mission est reconnue d'utilité publique, œuvre auprès des éleveurs, des acteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution ainsi que des institutions publiques pour une meilleure prise en compte du bien-être animal.

Contact presse :

Joël Kirszenblat – Chargé des affaires juridiques : 06 67 67 30 29 – joel.kirszenblat@welfarm.fr